



Dois je laisser mon appartement vide de meubles si je vends

Par **georges1806**, le **03/01/2015 à 14:57**

Lors de la promesse de vente, sous la pression de l'agent immobilier et des acquéreurs, j'ai accepté de stipuler que je laisserai du mobilier qui équivaut à un 4200 euros. Ils m'ont expliqué que ce n'est qu'un jeu d'écriture pour que les acquéreurs puissent bénéficier d'une réduction fiscale. Ce matin l'agent immobilier m'a appelé pour me dire que les acquéreurs vont venir revisiter l'appartement une heure avant la signature finale afin de vérifier que je ne laisse aucun mobilier. J'ai montré mon étonnement à l'agent immobilier en lui disant que de toute façon sur la promesse de vente il est stipulé que je leur ai vendu pour 4200 euros de mobilier. Il m'a répondu que l'appartement doit être totalement vide à la signature sinon le notaire me fera payer une astreinte d'une somme élevée qui peut aller jusqu'à 500 euros par jour jusqu'à ce que j'ai vidé l'appartement de ses meubles. Qu'en est-il de la réalité? Qu'en pensez-vous? Merci

Par **Lag0**, le **03/01/2015 à 16:34**

Bonjour,
Le compromis doit lister les meubles que vous vendez pour ces 4200€. Vous devez donc laisser ces meubles.
Sinon, c'est tout simplement que vous vous rendez complice de fraude fiscale en déclarant vendre des meubles que vous ne vendez pas vraiment, ce qui fait baisser les frais de notaire de l'acheteur et donc représente un manque pour le fisc !

Par **jibi7**, le **03/01/2015 à 17:52**

HELLOrrnSi dans le compromis rien n'etait stipulé a cet égard tenez vous en à ça rnje confirme ce que dit l'ago fréquemment utilisé pour baisser les taxes (dans ma maison un escalier intérieur de duplex a été qualifié d'amovible ..etc..ce qui était vrai mais pas vraiment réaliste!)rnPour respecter les desiderata et la loi moi je joindrai une liste des Emmaus du coin et leur suggérerai de prendre rvous pour le jour de la signature au pire une benne mais a leurs frais (peut etre plus cher que l'economie d'impots)